



DECISION ADMINISTRATIVE

N°23/2024/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat avec l'Association l'Écran vagabond du Trièves

Considérant la volonté de la commune d'organiser une séance de cinéma dans le cadre du projet culturel « Les Femmes Résistantes »,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat avec l'association l'Écran Vagabond du Trièves, Le Village 38930 - Saint Martin de Clelles, représentée par sa présidente, Mme Hélène GENTILHOMME, pour l'organisation d'une séance de cinéma prévue le mardi 5 mars 2024 à 20h30 en salle des fêtes pour la projection du film « Les femmes de l'ombre ».

Le montant global de la prestation est fixé 350 € pour la séance de cinéma quelques soit le nombre d'entrée.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 25 janvier 2024

**Par délégation du Conseil Municipale
Le Maire**

